BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 58

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CUSSET

Ventes et cessions

538 729 633 RCS Cusset.
SEDEC HOLDING.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 390000.00 EUR.
Adresse : ZA les Jalfrettes, 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un ASSP signé électroniquement le 18/06/2025, la société SEDEC HOLDING, SAS au capital de 390 000 €, dont le siège social est ZA les Jalfrettes - 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE, immatriculée au RCS sous le n° 538 729 633 RCS CUSSET, et la société SEDEC, SAS au capital de 300 000 €, dont le siège social est ZA les Jalfrettes - 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE, immatriculée au RCS sous le n° 333 746 683 RCS CUSSET, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SEDEC HOLDING par la société SEDEC. La société SEDEC HOLDING ferait apport à la société SEDEC de la totalité de son actif, soit : 1 633 730 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 631 354 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 002 376 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 10 actions de la société SEDEC pour 39 actions de la société SEDEC HOLDING. En rémunération de cet apport net, 1 000 actions nouvelles de 300 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société SEDEC à titre d'augmentation de son capital social 300 000 €. La prime de fusion s'élèverait globalement à 702 376 €. Toutefois, parmi les biens transmis par la société SEDEC HOLDING figureraient 1 000 actions de la société SEDEC, celle-ci annulerait lesdits titres et réduirait en conséquence son capital social. A l'issue de l'opération, son capital serait de 300 000 €. L'écart entre la valeur d'apport des titres annulés et leur valeur nominale viendrait réduire la prime de fusion qui serait ramenée à 2 376 €. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de CUSSET au nom des deux sociétés le 19/06/2025. Pour avis.